

Délibération N°	D24-047
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	18/04/2024
Présents	26
Votants	29

L'an 2024, le **JEUDI 11 AVRIL** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGEVIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAVY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
GENDRIN Valérie à ANGEVIN Daniel
MUCCIARELLI Laurence à REY Christian

Nomenclature ACTES : 7102

D24-047 / SEJOUR JEUNESSE 2024 – GRILLE TARIFAIRE POUR PROJET D'ECHANGE INTER-CULTUREL

Dans le cadre de sa mission visant à promouvoir le développement personnel et l'ouverture sur le monde des jeunes de notre territoire, le Service Jeunesse a initié un projet d'échange impliquant un groupe de 16 jeunes accompagnés par des animateurs avec pour objectif de :

- Favoriser la découverte de différentes cultures, le partage d'expériences et le renforcement des liens entre jeunes ;
- Encourager le développement de l'autonomie, de la confiance en soi et le sens des responsabilités ;
- Créer des liens entre les jeunes du territoire ;
- Organiser un séjour de quatre jours à Liège en Belgique où les jeunes auront l'occasion de visiter des sites emblématiques et de découvrir la culture locale en participant à diverses activités avec des jeunes belges ;
- Accueillir un groupe de jeunes belges pendant 4 jours : découverte du territoire des Collines et partage de temps forts ;
- Impliquer les jeunes dans le financement de leur séjour en Belgique en les engageant dans des actions citoyennes pour un montant de 80 euros.

Il appartient au conseil communautaire de fixer le montant de la participation des familles, selon le quotient familial.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la grille tarifaire du séjour jeunesse 2024, comme ci-après :

Quotient Familial	Sans Action Citoyenne	Avec Action Citoyenne	Fratie – 10%	
			Sans Action Citoyenne	Avec Action Citoyenne
< 610	340	260	306	234
610 à 903	360	280	324	252
903 à 1350	380	300	342	270
> 1350	400	320	360	288

- D'AUTORISER les régisseurs à encaisser les sommes relatives aux inscriptions ;
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	